

## **Pour une réforme équitable du mode de scrutin**

Québec solidaire est un nouveau parti politique oeuvrant sur la scène québécoise. Il est le résultat d'une fusion de deux formations politiques, l'Union des forces progressistes et Option citoyenne. L'Union des forces progressistes avait présenté un mémoire devant la Commission spéciale sur la Loi électorale. Québec solidaire vient maintenant compléter ce premier mémoire par des considérations supplémentaires.

### **1) Deux votes**

La plupart des personnes qui sont intervenues devant cette commission ont indiqué leur préférence pour deux votes. Québec solidaire appuie cette position, comme l'avait fait l'UFP. Deux votes, c'est la meilleure façon de s'assurer que le nouveau mode de scrutin permette véritablement la pluralité des points de vue politiques.

### **2) Compensation nationale**

Encore là, la majorité des personnes qui se sont présentées devant la commission ont indiqué leur préférence pour cette méthode soutenue aussi par Québec solidaire. La compensation nationale est la meilleure méthode pour permettre à des tiers partis d'être présents à l'Assemblée nationale dans la mesure où ils représentent des courants politiques réels dans la société québécoise. De plus, elle procure à toute la population québécoise, sans exception, l'opportunité d'expérimenter un système proportionnel mixte compensatoire.

Or, un système de compensation sur la base des régions administratives, tel que proposé par un certain nombre d'acteurs, créerait un avantage pour les quatre régions les plus peuplées du Québec au dépend des autres régions. En effet, le pluralisme politique trouverait à s'exprimer bien plus dans ces régions plus peuplées et, d'autre part, sachant cela, des partis pourraient être tentés d'ajuster leur discours pour répondre davantage aux préoccupations des électrices et électeurs vivant en milieu urbain ou dans des banlieues importantes.

Seule la compensation avec des listes nationales peut maintenir à la fois une diversité régionale de représentation et une cohésion politique sur le plan québécois. Pour s'en assurer, Québec solidaire propose que les partis aient l'obligation de présenter des listes avec une représentation de toutes les régions dans la première moitié de la liste, sinon des sanctions financières s'appliquent.

## L'égalité entre les femmes et les hommes

Québec solidaire a résolu d'approfondir sa réflexion et ses propositions sur ce sujet important. Nous apportons donc ici des propositions qui, pour plusieurs, ont déjà été soumises à la commission par d'autres organismes.

3.1 Nous proposons d'abord que dans l'avant-projet de loi et le projet de loi qui suivra, l'objectif d'équité dans la représentation hommes-femmes soit remplacée par un objectif d'égalité. En effet, les femmes et les hommes de Québec solidaire ne veulent rien de moins que l'égalité dans la représentation politique.

3.2 Nous proposons que, dans la perspective d'une proportionnelle mixte, l'alternance entre les femmes et les hommes soit prévue dans les listes présentées par les partis politiques, que ces listes soient nationales ou régionales. Des sanctions financières devraient être prévues lorsque des partis ne respectent pas cette règle.

3.3 Dans le cas où le nouveau mode de scrutin prévoirait des listes régionales, les partis politiques devraient être invités à mettre une femme en tête de liste dans 50% des cas.

3.4 Les bonifications aux partis doivent être prévues pour le pourcentage des candidates et pour le pourcentage des élues, ce qui permettrait de compenser à la fois l'effort et les résultats. Les seuils de bonification ou de remboursement des dépenses électorales devraient être augmentés à 35% plutôt que de commencer à 30% puisque plusieurs partis politiques ont déjà atteint ce seuil.

3.5 On doit récompenser les partis qui ont atteint un certain pourcentage de candidates et d'élues et non pas les partis qui présentent un grand nombre de candidates et en font élire. Certains partis ne pourront peut-être pas présenter des candidates et candidats dans toutes les circonscriptions. Cela ne les empêchera pas de présenter un bon pourcentage de candidates.

3.6 Québec solidaire croit que les partis politiques doivent avoir l'obligation d'élaborer un plan d'action pour assurer la représentation paritaire des femmes en politique. Un rapport des efforts consentis par le parti doit être présenté chaque année au Directeur général des élections. Le plan d'action serait financé par l'argent des bonifications.

3.6 Québec solidaire appuie le programme À égalité pour décider et souhaite voir son financement complètement rétabli.

### 3) Reconnaître la diversité culturelle du Québec

Québec solidaire considère comme important le fait que l'Assemblée nationale reflète beaucoup mieux qu'actuellement la diversité de la population québécoise. Les partis politiques doivent donc se préoccuper de mettre en place des mesures facilitant la participation des personnes provenant des minorités à la vie politique. En addition des propositions gouvernementales, une mesure particulière doit être proposée et c'est la présence obligatoire d'au moins cinq personnes provenant de groupes minoritaires et souvent discriminés dans la première moitié de la liste nationale des candidates et candidats.

Ce sont là les propositions de Québec solidaire. Celles-ci s'ajoutent au mémoire que l'Union des forces progressistes a déposé à la fin de 2005